



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Un guide pour les communes sur la voie du développement durable

Un nouveau numéro de la collection *Jalons* «Actions pour la durabilité dans les communes» vient de paraître. Accompagné d'un recueil de fiches, il a pour vocation d'inciter les communes à prendre en compte les principes de la durabilité dans la gestion du ménage communal et dans les politiques publiques dont elles ont la responsabilité. Répondant à un besoin exprimé, ce guide est disponible en ligne et sous format papier.

Aujourd'hui, tendre vers un développement durable de notre société est devenu un objectif incontournable pour lequel la mobilisation de tous est nécessaire.

Inscrit dans le programme de législature du Gouvernement, l'Agenda 21 cantonal est un appel à l'ensemble de la société vaudoise à agir pour atteindre ses objectifs en termes de durabilité. Les communes étant au cœur de la concrétisation du développement durable, ce guide a été publié à leur intention. Alors que chaque commune agit déjà de différentes manières pour la durabilité, il s'agit de poursuivre ces engagements et de développer des réseaux d'échanges et d'expériences autour des bonnes pratiques.

Jalons présente, de manière simple et pratique, deux façons d'intégrer le développement durable au niveau communal, à savoir: la concrétisation d'actions spécifiques et la mise en oeuvre d'un programme de développement durable plus global (ou Agenda 21).

Le recueil comprend une septantaine d'exemples d'actions de durabilité pouvant être initiées de manière indépendante ainsi que leur processus de mise en oeuvre.

L'ensemble constitue un support utile pour toute personne intéressée par l'application du développement durable à l'échelon communal – élu ou employé communal, représentant de la société civile, entrepreneur ou groupe d'habitants.

En diffusant ce guide, le Canton de Vaud confirme son souhait de concrétiser le développement durable par le partenariat et plus particulièrement celui avec les communes. Cette version du guide s'enrichira des différentes expériences engagées par les collectivités.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 février 2012

Renseignements :

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01

Viviane Keller, cheffe de l'Unité de développement durable, 021 316 73 24

www.vd.ch/communes et www.vd.ch/durable